

REPUBLIQUE DU BURUNDI



**PROJET DE « VISION BURUNDI
PAYS EMERGENT EN 2040 ET
PAYS DÉVELOPPÉ EN 2060 »**

AVRIL 2023

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

APD : Aide publique au développement

CAD : Comité d'aide au développement

CEA : Communauté d'Afrique de l'EST

CER : Communauté économique régionale

COVID : Corona virus disease

CPN : Consultation prénatale

CPIA : Country policy and institution assessment

IDE : Investissement directe étranger

INSBU : Institut national de la statistique du Burundi

INSS : Institut de sécurité sociale

MFBPE : Ministère des Finance du Budget et de la Planification Economique

NSS : Note de stratégie sectorielle

NTIC : Nouvelles technologie de l'information et de la communication

OBEMA : Observatoire de l'Emergence en Afrique

ONPR : Office National des Pensions et Risques Professionnels

PAD : Partenaire au développement

PAP : Programme d'action prioritaire

PCDC : Plan communaux de développement communautaire

PIB : Produit intérieur brute

PPP : Partenariat Public Privé

PTBA : Plan de travail et budget annuel

RDC : République Démocratique du Congo

STEM : Technologies, Engineering et Mathématiques

VIH : Virus d'immunodéficience humaine

ZLECAf : Zone de libre-échange continentale Africaine

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	ii
TABLE DES MATIERES.....	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	iv
LISTE DES FIGURES	iv
PREAMBULE.....	1
I. VISION ET ENJEUX DU BURUNDI EMERGENT EN 2040.....	2
I.1. Vision, Finalité et Modèle de développement pour le Burundi Pays Emergent en 2040 et Pays Développé en 2060.....	2
I.2. Enjeux.....	3
II. PILIERS, OBJECTIFS ET CIBLES STRATEGIQUES DE L'EMERGENCE.....	3
II.1. Piliers	3
II.2. Finalité et objectifs stratégiques.....	4
II.3. Indicateurs clés et cibles à l'horizon 2040 et 2060.....	13
III. POTENTIALITES, OPPORTUNITES ET PRINCIPES DIRECTEURS POUR L'EMERGENCE	22
III.1. Potentialités	22
III.2. Opportunités	22
III.3. Principes directeurs	22
IV. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION	23
IV.1. Cadre de mise en œuvre.....	23
IV.2. Dispositif institutionnel de suivi-évaluation	25

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Objectifs, indicateurs et cibles retenus pour la finalité de la Vision Burundi Pays Emergent en 2040 et Pays Développé 2060.....	5
Tableau 2: Objectifs, indicateurs et cibles retenus par pilier de la Vision Burundi Pays Emergent en 2040 et Pays Développé 2060.....	14

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Piliers de l'émergence du Burundi.....	3
Figure 2 : Finalité de la Vision	4
Figure 3 : Cadre de mise en œuvre de la vision Burundi pays émergent en 2040 et Pays développé en 2060.....	24

DRAFT

PREAMBULE

1. **Le concept de « Pays émergent » constitue une nouvelle catégorisation des pays dont le niveau d'industrialisation rapide permet de réduire l'écart entre ces pays et les pays développés.** Les pays émergents sont caractérisés principalement par de bonnes performances macroéconomiques, une stabilité politique et institutionnelle, et un climat des affaires favorable aux investissements et un fort développement de leur secteur secondaire/industriel. Les économies des pays émergents sont caractérisées par un taux de croissance économique élevé, un produit intérieur brut (PIB) par habitant relativement élevé (revenu intermédiaire) et par des contributions sectorielles au PIB plus élevées de l'industrie et des services.
2. **Même si la dimension « économique » compte pour beaucoup et est indispensable au développement, le Burundi partage la conception de l'émergence telle que définie par l'Observatoire de l'Emergence en Afrique (OBEMA) et qui l'appréhende comme un phénomène multidimensionnel et contextuel. Dans ce cadre, l'émergence doit se traduire par des avantages concrets pour tous.** En d'autres termes, l'émergence est un processus par lequel la dynamique de croissance économique dans un pays engendre des bénéfices partagés pour l'ensemble de la société et la population, dans le contexte d'institutions stables. **Dans ses rapports, l'OBEMA présente le Burundi comme un pays potentiellement émergent, c'est-à-dire un pays qui, certes, possède des ressources et des capacités importantes, mais qui ne réussit pas encore à les mobiliser en vue de l'émergence. L'ambition du Burundi, à travers cette vision, est de transformer ce potentiel en réalité et de faire du Burundi un Pays Emergent en 2040 et Pays développé en 2060.**

I. VISION ET ENJEUX DU BURUNDI EMERGENT EN 2040

I.1. Vision, Finalité et Modèle de développement pour le Burundi Pays Emergent en 2040 et Pays Développé en 2060

3. La Vision Burundi Pays émergent 2040 s'énonce comme suit : « *Cfr Discours du Chef de l'Etat lors du Forum en date du 20 avril 2023* ».
4. La réalisation de cette vision 2040 fera du Burundi, un pays où chacun se nourrit convenablement, tout le monde vit dans un logement décent, chaque enfant a accès à une éducation de qualité, chaque adulte a accès à un emploi décent, où la protection sociale de tous est assurée. L'économie burundaise sera soutenue par des infrastructures de qualité et un secteur agro-industriel compétitif sur les marchés internationaux, un secteur minier exploité et rentable et un secteur des services diversifié, performant et moderne. Le Burundi sera un pays qui préserve et valorise son patrimoine culturel, sa biodiversité et l'environnement, et qui assure l'égalité des chances pour tous.
5. En tant qu'image du développement et de l'avenir souhaités pour le Burundi, **la Vision Burundi « un Pays Emergent en 2040 et Pays Développé en 2060 a pour finalité « l'amélioration des conditions de vie/bien-être et réduction des inégalités »**. Sur cette trajectoire du développement, la finalité de la vision est de faire du Burundi une nation caractérisée par une augmentation soutenue de la production et des changements structurels conduisant à l'augmentation de l'espérance de vie et la longévité, la satisfaction des besoins fondamentaux, la réduction des inégalités, du chômage et de la pauvreté dans toutes ses dimensions. S'inscrivant dans la dynamique du développement durable, la présente Vision orientera les politiques et actions de développement vers la finalité recherchée en suivant une approche qui garantit la qualité de l'environnement, la prise en compte du genre et de l'équité pour tous.
6. L'ambition de faire du Burundi « un Pays Emergent en 2040 et Pays Développé en 2060 » témoigne de l'engagement du Gouvernement du Burundi à assurer le bien-être de la population avec une stratégie basée sur une « *Approche Volontariste* » du développement. Avec le lead et la coordination du Gouvernement, toutes les parties prenantes (secteur privé, secteur associatif et socioprofessionnel, entités décentralisées, etc.) seront mobilisées pour développer une approche intégrée afin d'impulser des effets systémiques générateurs de croissance et de prospérité qui profitent de manière équitable à la population dans son ensemble.
7. Pour mettre le Burundi sur cette nouvelle trajectoire, cette vision d'émergence sera basée sur un « **Modèle de développement axé sur l'action publique, la planification et une coordination forte visant la transformation structurelle, le développement du secteur privé et l'exploitation du potentiel économique dont dispose le pays** ».

I.2. Enjeux

8. L'ambition de faire du Burundi « *un Pays Emergent en 2040 et Pays Développé en 2060* » témoigne de l'engagement du Gouvernement du Burundi pour renforcer le paysage économique et institutionnel du Burundi, et booster les performances dans tous les secteurs d'activité et les conditions de vie de la population. Ce qui implique une volonté et des mécanismes pour renforcer la dynamique des performances macroéconomiques et des performances des secteurs sociaux. Cet engagement du Gouvernement du Burundi implique donc trois principaux enjeux :

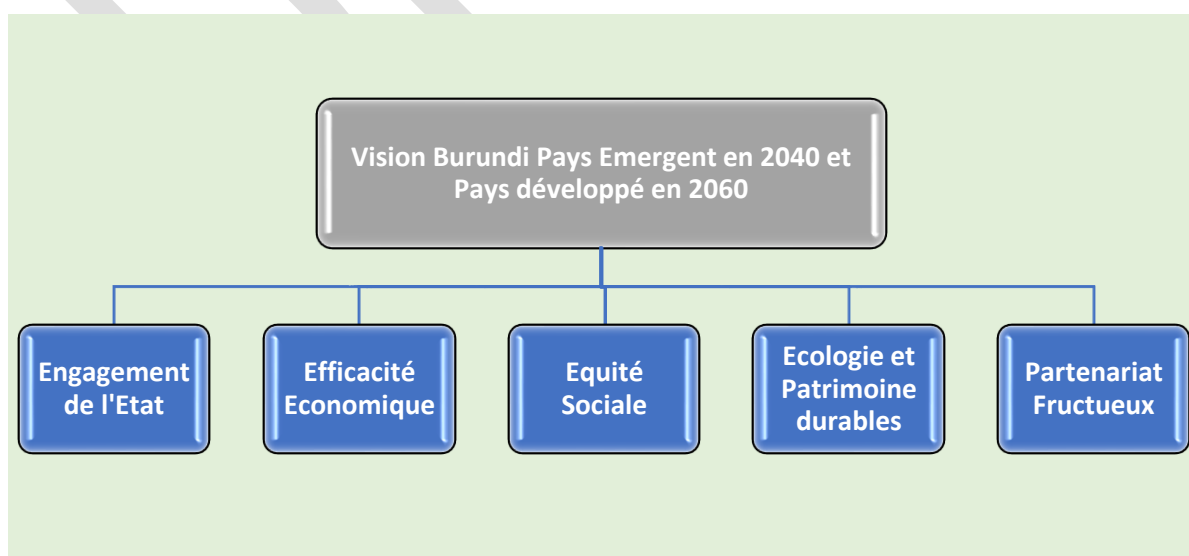
- 1) Une amélioration des conditions et de la qualité de vie de la population avec une croissance démographique soutenable ;
- 2) Une transformation structurelle de l'économie et une accélération de la croissance économique sans entrave à l'équilibre écologique ;
- 3) Une prise de décision basée sur l'évidence et une approche de gestion et de financement axée sur les résultats/programmes.

II. PILIERS, OBJECTIFS ET CIBLES STRATEGIQUES DE L'EMERGENCE

II.1. Piliers

7. Avec une «*Approche Volontariste*» du développement et la coordination **forte** du Gouvernement, toutes les parties prenantes devront travailler en synergie pour réaliser les attentes de la vision qui repose sur cinq piliers.

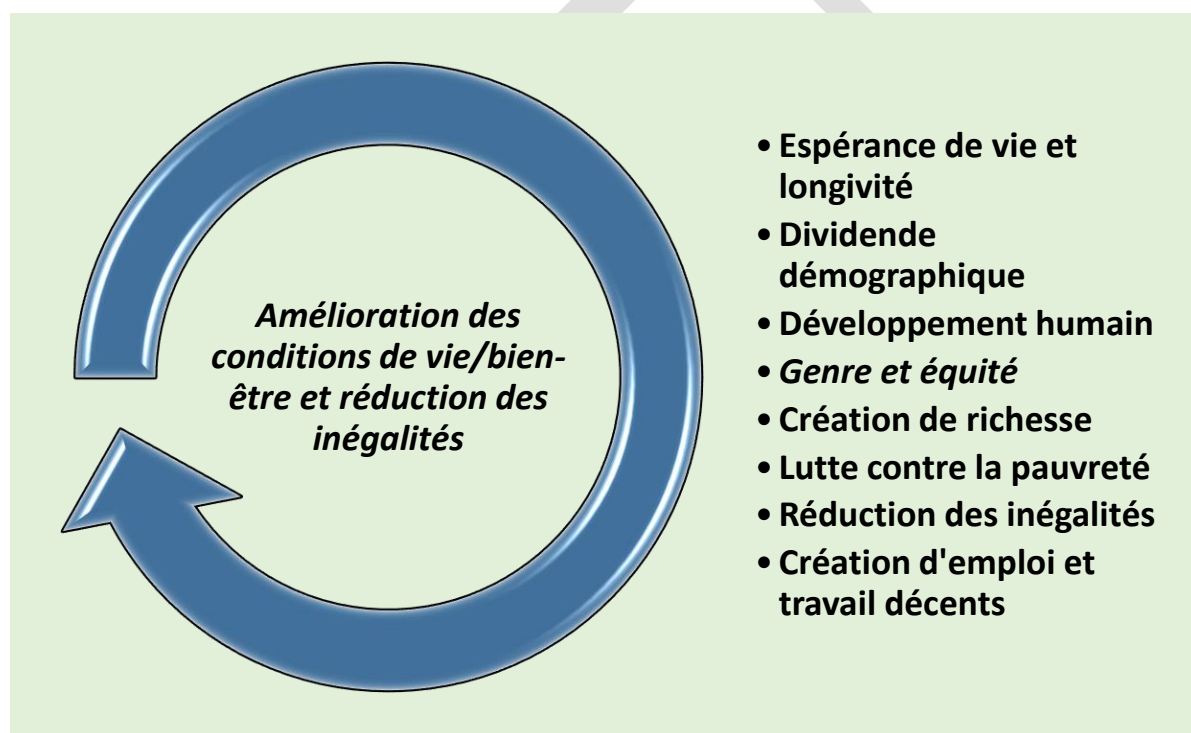
Figure 1 : Piliers de l'émergence du Burundi



II.2. Finalité et objectifs stratégiques

8. En tant qu'image du développement et de l'avenir souhaités pour le Burundi, la **Vision Burundi « un Pays Emergent en 2040 et Pays Développé en 2060 »** a pour finalité **«l'amélioration des conditions de vie/bien-être et réduction des inégalités»**. Sur cette trajectoire du développement, la finalité de la vision est de faire du Burundi une nation caractérisée par une augmentation soutenue de la production et des changements structurels axés sur la satisfaction des besoins fondamentaux, la réduction des inégalités, du chômage et de la pauvreté dans toutes ses dimensions. S'inscrivant dans la dynamique du développement durable, la présente Vision orientera les politiques et actions de développement vers la finalité recherchée en suivant une approche qui garantit la qualité de l'environnement, la prise en compte du genre et de l'équité pour tous. La figure ci-après donne les principaux aspects de la finalité.

Figure 2 : Finalité de la Vision



9. Pour arriver à cette finalité, des initiatives sont à entreprendre pour améliorer toutes les dimensions du développement humain avec une prise en compte de la question du genre dans toutes ses dimensions. En effet, le Burundi doit agir sur tous les leviers de création de richesses afin de réduire le chômage (et accroître la participation des femmes sur le marché formel du travail), augmenter le revenu par habitant, réduire la pauvreté monétaire, et les inégalités dans l'accès aux ressources. Des efforts sont également à consentir afin de maîtriser le taux de fécondité et la dynamique de la population dans la perspective qu'au bout du compte, les conditions de vie améliorées conduiront à l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance. Le tableau n°1 présente les indicateurs retenus et les cibles fixées pour la finalité de la Vision.

Tableau 1 : Objectifs, indicateurs et cibles retenues pour la finalité de la Vision Burundi Pays Emergent en 2040 et Pays Développé 2060

Indicateurs	Référence (2020/22)	Cible 2040	Cible 2060
Finalité de la Vision : Améliorer le bien-être et réduire les inégalités			
Espérance de vie à la naissance (années)	60,2	64,3	80
Taux de croissance de la population (%)	2,3	1,5	1
Taux de fécondité (moyenne des naissances par femme)	5,5	3	2,5
Indice de Développement Humain (IDH : 0-1)	0,42	0,5	0,7
Taux de pauvreté monétaire individuelle (ISTEEBU) (% de la population)	62,8	50	20
PIB/Habitant (US\$) ISTEEBU en 2021	301	2000	4500
Equité dans la répartition du revenu (Coefficient de GINI)	37,1	35	30
Ratio Hommes/Femmes dans la participation au marché formel du travail (%)	102,49	100	100
Travailleurs salariés (en % de la population en emploi)	14,2	30	70

- 10. L'émergence du Burundi en 2040 passera par la réalisation de 21 objectifs stratégiques.** En tant que document d'orientation des politiques nationales pour le développement économique et social du Burundi, la Vision Burundi Pays Emergent en 2040 et Pays Développé en 2060 arrivera à l'amélioration des conditions de vie/bien-être et réduction des inégalités à travers la réalisation de vingt et un (21) objectifs stratégiques qui couvrent les cinq (5) piliers.

Objectif 1 : L'amélioration des capacités institutionnelles de l'Etat

Les capacités institutionnelles constituent un facteur important pour tout développement, et le Burundi a besoin de renforcer les capacités institutionnelles afin de réussir son ambition de pays émergent en 2040 et de pays développé en 2060. Il s'agit d'un défi à relever dans la mesure où les institutions et leurs capacités déterminent les différences de performances entre pays et les performances de gestion de certaines ressources au bénéfice de la collectivité. Les capacités institutionnelles constituent la base de l'efficacité des politiques et expliquent la

présence ou l'absence de certains ingrédients indispensables à la bonne mise en œuvre des politiques de développement (la prévisibilité des procédures, l'efficacité du système judiciaire, la confiance des acteurs internes entre eux et des partenaires au développement envers eux, la sécurisation des activités productives et des investissements, et la mise en œuvre des politiques universalistes). L'importance de l'efficacité des élites politiques et du gouvernement est cruciale pour opérationnaliser les initiatives « **d'une ambition d'émergence axée sur l'approche développementaliste/Etat développeur** ». C'est un défi important dans la mesure où il va jusqu'aux questions de l'appareil sécuritaire, aux facteurs qui déterminent la quiétude des investisseurs sur leurs biens et l'état de droit, des incitations privées mais en phase avec les objectifs sociaux, les libertés civiles des citoyens et la représentation politique des citoyens, ainsi que les capacités du système des statistiques. L'amélioration de l'efficacité de l'Etat passe aussi par **l'élargissement du rôle, des compétences et de la place des collectivités locales**. Des avancées sont certes observées au niveau de la décentralisation administrative et des initiatives ont été entreprises en matière de transferts de compétences et d'autonomie de gestion, mais il reste des étapes à franchir en vue d'une décentralisation et/ou déconcentration effective aussi bien sur le plan politique, administratif que sur le plan fiscal et financier. Dans une perspective d'élargir le rôle, les compétences et la place des collectivités locales, le défi à relever concerne d'une part l'attribution de compétences et/ou de responsabilité pour rapprocher le pouvoir de la population et du citoyen, et d'autre part la mobilisation et la gestion plus appropriée des ressources locales. Ce qui implique le renforcement et le suivi des initiatives en cours pour impulser une décentralisation effective et une autonomie locale/autonomie financière appropriée. Des efforts sont à consentir pour faire correspondre les ressources financières des autorités locales et les responsabilités (autonomie et viabilité financières). Le pouvoir central/Etat aura à évaluer les compétences fiscales (pouvoir fiscal) des collectivités locales et l'utilisation des dépenses, et renforcer le mécanisme des transferts budgétaires selon besoins et surtout selon les projets d'intercommunalité.

Objectif 2 : Le renforcement de l'engagement politique de l'Etat

La dimension politique est fondamentale pour toute ambition d'émergence et de développement. Les expériences ont montré que la politique/la qualité de la gouvernance détermine le succès des politiques publiques/développement. Le renforcement de l'engagement politique de l'Etat est donc un défi important dans la mesure où une gestion publique réussie exige un leadership fort et visionnaire. Il s'agit d'un défi qui touche des dimensions de la qualité de la gouvernance des décideurs politiques et la capacité du leadership politique à gérer efficacement les réformes dans le but d'atteindre les priorités, l'établissement d'un consensus social par le leadership politique sur les réformes avec d'autres acteurs de la société sans sacrifier ses objectifs, la capacité et la disposition du leadership à engager une coopération avec des partenaires et des organisations externes.

Objectif 3 : Le développement d'une agriculture créatrice de richesse et catalyseur de la sécurité alimentaire

En tant que principale source de revenu et base de subsistance de la plupart des ménages, l'agriculture mérite une attention particulière pour moderniser et augmenter la productivité du secteur agricole, impulser les liens des secteurs agricole et industriel afin de capitaliser la création de richesse de tous les maillons de la chaîne des valeurs. Dans la perspective d'un Burundi Pays émergent, des efforts sont à consentir aux projets de développement pour une agriculture qui contribue à la sécurité alimentaire en amont par la production des aliments, et en aval par la création de richesse en termes de revenus et surtout une agriculture pourvoyeuse d'emplois et de prospérité. Le Burundi a besoin d'une agriculture et d'un secteur agroalimentaire qui soient des vecteurs de création d'emploi et de richesse, et d'attractivité des investisseurs, et qui se développent dans le respect des exigences écologiques.

Objectif 4 : L'augmentation de la production et l'amélioration de l'accès à l'énergie

La production d'énergie est un préalable pour la transformation structurelle de l'économie et pour le développement durable. Cependant, le Burundi a connu des périodes de déficit énergétiques pendant plusieurs années et les infrastructures existantes sont vieilles, et certaines d'entre elles datent de l'indépendance. Ainsi, il s'agit d'un secteur qui nécessite des projets à grande envergure pour rentabiliser les infrastructures et les équipements existant afin de produire plus d'énergie renouvelable et en assurer une distribution optimale. De plus, des efforts sont à consentir pour améliorer les performances et réduire les pertes d'électricité lors de la distribution. Il est également important de soutenir ce secteur surtout au niveau de l'accès à l'électricité en milieu rural étant donné que l'accès à l'électricité non seulement améliore les conditions de vie/bien-être mais aussi contribue à la création de richesse à plusieurs maillons des chaînes de production aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Objectif 5 : L'amélioration des infrastructures de logistique et l'accessibilité de toutes les zones

Le Burundi a besoin des infrastructures d'appui à la productivité économiques afin de dynamiser l'activité économique dans son ensemble (production-transformation-commercialisation) d'une part, et tirer pleinement profit des opportunités offertes par les communautés économiques (CER) dont il est membre. Pour une émergence effective de l'économie du Burundi, des efforts sont donc à consentir dans le développement des infrastructures routières modernes et de qualité afin de permettre une accessibilité rapide (gain de temps) sur tout le territoire du Burundi et renforcer les mouvements d'affaires/échanges commerciaux. Il faut également développer des infrastructures maritimes et ferroviaires afin d'accélérer le désenclavement du Burundi et capitaliser sa position stratégique (Capitale économique Bujumbura) dans le cadre de la facilitation des échanges avec des CER et la zone de libre échanges continentale africaine (ZLECAf). L'amélioration des

infrastructures constitue également un préalable pour le développement des infrastructures touristiques et le développement du tourisme dans son ensemble.

Objectif 6 : L'assainissement et la stabilisation du cadre macro-économique

Dans la dynamique de développement, la stabilité macroéconomique contribue en amont à travers l'attractivité du territoire pour les investisseurs et autres initiatives d'appui à l'activité économique, et aval pour la conception et la coordination des politiques structurelles. Pour se lancer sur la trajectoire de l'émergence, le Burundi a besoin de consentir des efforts dans une approche de gestion systémique des déséquilibres macroéconomiques notamment la politique de change et d'endettement. Ce qui implique une surveillance macroéconomique afin d'envisager des mesures correctives en cas de déséquilibres excessifs tant intérieurs (niveau des prix, endettement...) qu'extérieurs (balance commerciale, taux de change). En d'autres termes, le Burundi a besoin d'améliorer la position des fondamentaux macroéconomiques aussi bien de l'offre globale que de la demande globale. Un cadre macro-économique sain et stable constitue donc un défi au niveau intérieur pour la gestion des politiques structurelles et au niveau extérieur pour le respect des seuils de convergence macroéconomique définis par les CER dont le Burundi est membre.

Objectif 7 : Le développement du secteur industriel et de sa compétitivité

Le développement industriel est un atout important non seulement pour l'augmentation de la production intérieure mais aussi pour le positionnement sur le marché extérieur. Au regard du tissu industriel du Burundi, la promotion de ce secteur constitue un préalable pour l'émergence du Burundi ; ce qui implique des besoins de développement des industries à hautes technologies et de renforcement des capacités productives des industries existantes notamment dans les domaines de l'agro-alimentaire, des mines, des manufactures, etc. Dans la perspective de faire du Burundi un Pays émergent en 2040 et un Pays développé en 2060, le développement industriel (en termes de contribution sectorielle) doit s'accompagner d'une amélioration de la compétitivité. Cela implique le renforcement de l'offre des produits transformés, compétitifs et à haute valeur ajoutée qui peuvent répondre aux besoins de la sous-région et du continent africain, et même au-delà. Des efforts sont donc à consentir pour encourager et susciter des initiatives de développement du secteur industriel et d'amélioration de la compétitivité des entreprises du Burundi.

Objectif 8 : Le développement du secteur des services financiers et des nouvelles technologies de l'information et de communication (NTIC)

En tant que l'un des facteurs du développement durable, l'accès aux services financiers est un enjeu majeur pour le développement du secteur public et du secteur privé. Pour se lancer véritablement sur la voie de l'émergence, le Burundi devra renforcer les initiatives pour relever le niveau d'inclusion financière et pour augmenter la proportion de population ayant un compte courant (chez tous les

adultes de 18 ans). Les efforts de bancarisation des adultes doivent s'accompagner d'initiatives afin d'augmenter le taux d'utilisation des NTIC. Il est donc important de renforcer et de capitaliser les avancées observées en matière de mobile Banking et en matière d'utilisation de l'internet. Il s'agit d'un défi important aussi bien pour impulser les flux financiers que pour le développement du commerce électronique/numérique. Le développement des NTIC et du numérique permettra de changer le paysage du secteur financier et l'accès aux services financiers variés notamment l'épargne, le crédit, les paiements, l'assurance et les transferts d'argent ; ce qui, en définitive, contribuera à l'activité économique et à la croissance économique. Ce qui implique l'importance d'amener les institutions financières (banques, Institutions de microfinance, opérateurs de téléphonie mobile, société des cartes de crédit, réseaux postaux, coopératives financières) à profiter des mutations et innovations technologiques pour favoriser l'accès aux services financiers. Cela permettra non seulement d'améliorer le niveau d'inclusion financière pour la population mais aussi aux opérateurs du secteur privé de bénéficier des opportunités de la finance digitale.

Objectif 9: Le renforcement du secteur des services

Le secteur des services est un élément central pour la transformation structurelle de l'économie et le développement dans l'ensemble. Avec sa contribution sectorielle de plus de 40% au PIB, il est important de promouvoir le secteur des services dans l'ensemble, et surtout diversifier les services exportables. Le Burundi est un importateur net des services, avec une très faible exportation de services. Des efforts sont donc à fournir dans le domaine de la logistique, du développement de la qualité des infrastructures, du renforcement de la modernisation des douanes et la gestion des corridors. Il faudra donc investir dans la facilitation des échanges, l'amélioration de performance logistique et le développement du tourisme. Au regard de l'importance du commerce dans la contribution sectorielle des services, il est important de renforcer les secteurs déjà porteurs (télécommunications, services financiers, construction...) et exploiter le potentiel existant notamment en matière des services exportables (dont les TIC et les transports...).

Objectif 10 : La réduction progressive de la dépendance vis-à-vis de l'aide

La mobilisation des ressources internes du Burundi est indispensable pour se lancer sur la trajectoire de l'émergence afin de réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide. Ce qui implique des initiatives de mobilisation des recettes budgétaires et de la gestion des finances publiques à travers le renforcement des produits fiscaux, de la réduction des formes d'évasion et de fraude fiscales. L'augmentation des recettes internes passera également par une exploitation et une gestion optimale des ressources minières et des revenus qui en découlent. De plus, il faut renforcer la mobilisation de l'épargne intérieure, et le développement du secteur financier pour augmenter et diversifier les produits financiers offerts pour financer le développement. En outre, il est important d'accélérer les démarches pour la création du marché de capitaux qui pourraient renforcer les mécanismes de financements aussi bien pour le secteur public que pour les opérateurs du secteur privé.

Objectif 11 : L'amélioration de l'accès aux soins de santé de base pour tous

Le Burundi a, certes, enregistré des avancées en matière de la santé mais des efforts restent à consentir pour réduire des inégalités en matière de santé et permettre à toutes les couches de la population de réaliser pleinement leur potentiel, et améliorer les performances du système de santé dans son ensemble. Ce qui implique une synergie d'actions pour augmenter les infrastructures sanitaires en vue d'une accessibilité physique facile, renforcer la chaîne d'approvisionnement des médicaments, augmenter les ressources humaines, investir dans la formation très pointue et dans les équipements de haute technologie, améliorer les capacités du système de santé afin de bien répondre aux besoins sanitaires de la population. Cela permettra l'amélioration des performances en matière des consultations prénatales, la réduction de la mortalité maternelle et infanto-juvénile¹, la croissance des enfants, la planification familiale, la lutte contre le VIH sida, la malaria, la tuberculose et les maladies chroniques.

Objectif 12: Le développement de services hospitaliers de pointe

Au-delà des soins et services de santé de base, l'ambition d'émergence du Burundi aura à relever le défi relatif au développement de services hospitaliers de pointe. Il s'agit d'un défi important dans la mesure où il implique le développement des compétences des ressources humaines dans les hôpitaux et des outils/équipements de pointe afin de développer d'une part les performances en matière d'offre de soins et services de santé, et d'autre part l'expertise des ressources humaines capables de prendre en charge l'explosion des maladies non transmissibles (cardiovasculaire, diabète, cancer etc.) les accidentés, les brûlés, les prématurés, les urgences, les maladies liées au vieillissement, etc. De ce point de vue, relever ce défi contribuera à l'émergence du Burundi dans la mesure où il gagnerait (i) des « économies » de réserves de changes/devises qui sont toujours versées à l'étranger à cause des limites du système de santé burundais pour traiter certaines pathologies et ce, suite aux insuffisances technologiques, (ii) des rentrées de devises suite aux services/expertises de santé offerts au Burundi.

Objectif 13: Le développement d'une éducation de base de qualité et inclusive

Malgré d'importantes réalisations en termes d'infrastructures dans un contexte de forte croissance démographique, le Burundi a toujours besoin d'investir dans la qualité de la formation et ce, à tous les niveaux afin de lever les insuffisances qui s'observent actuellement et élever le niveau de compétitivité des ressources formées au Burundi. Des avancées sont visibles en termes d'infrastructures mais le secteur de l'éducation reste un des domaines encore à renfoncer en termes d'infrastructures car elles restent insuffisantes par rapport aux effectifs tant au niveau primaire que secondaire et supérieur. Il y a toujours des besoins de ressources humaines en

¹ La réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans.

quantité et qualité, des besoins d'équipements et de matériels didactiques afin d'améliorer la qualité de l'enseignement. En outre, des efforts sont à consentir pour améliorer la qualité au niveau de l'enseignement supérieur qui, au bout du compte, a le rôle d'améliorer la qualité des autres paliers du système éducatif.

Objectif 14 : La mise en place d'une formation professionnelle post-fondamentale adaptée aux besoins de l'émergence

Le Burundi aura à produire des lauréats qui ont des compétences pour leurs propres entreprises ou pour les entreprises qui les emploient d'une part, et des lauréats compétitifs qui témoignent de l'adéquation formation-emploi d'autre part. En outre, le Burundi doit rompre avec l'idée de formation professionnelle orientée vers les « *compétences techniques : métiers simples* » et évoluer vers des formations professionnelles orientées vers les « *compétences cognitives : création, esprit critiques, communication et coopération* ». Il s'agit d'un défi important dans la mesure où les lauréats des formations professionnelles répondront aux besoins réels du monde professionnel.

Objectif 15 : Le développement d'un enseignement supérieur compétitif en sciences et technologies et contribuant au développement du Burundi

Il s'agit d'un défi important pour l'émergence du Burundi et des investissements sont à consentir pour le développement de l'enseignement universitaire dans son ensemble mais surtout dans des domaines notamment dans les sciences et technologies. L'enseignement supérieur mérite une attention particulière afin d'avoir des ressources ayant des compétences en rapport avec les technologies avancées pour répondre aux besoins technologiques du pays, contribuer à l'enseignement professionnel dans une perspective d'adéquation « Formation-Emplois », et surtout pour avoir des ressources humaines compétitives sur le marché régional et international. Ce qui implique une formation fiable appuyée par une recherche fondamentale et appliquée permettant l'innovation dans le domaine des sciences et de la technologie.

Objectif 16 : La protection sociale pour tous

Des efforts importants restent à consentir au niveau de la protection sociale dans toutes ses dimensions et pour couvrir le maximum possible de la population. En plus des avancées en termes de la sécurité sociale avec les prestations de l'Institut national de sécurité sociale (INSS) et l'Office National des Pensions et Risques Professionnels des Fonctionnaires, des Magistrats et des Agents de l'Ordre Judiciaire (ONPR) et de santé avec la mutuelle de la fonction publique, la couverture de protection sociale reste faible pour plusieurs catégories de la population (par exemple, la carte d'Assistance Maladie rénovée en 2012 couvre seulement 23,9% de la population en 2022, mutuelles communautaires de santé avec 2%, et Micro-assurance santé avec 0,5%). Des initiatives sont en cours certes, mais il y a besoins des mesures pour renforcer la couverture des programmes de la protection sociale et de travail

(secteur public et privé) en général et de la protection sociale des retraités et d'autres vulnérables en particulier. Il y a des besoins pour renforcer toutes les trois dimensions de la protection sociale : (i) accès aux soins de santé, (ii) accès à l'éducation et (iii) accès aux revenus.

Objectif 17: L'amélioration de l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement

Des efforts sont à consentir pour améliorer le taux d'accès à l'eau potable car une grande proportion de la population n'a pas accès à l'eau potable surtout en milieu rural. De plus, des initiatives en faveur de l'hygiène et de l'assainissement sont à privilégier afin de prévenir les populations (urbaines et rurales) contre les maladies liées à une eau insalubre et un déficit d'assainissement, et réduire la transmission des maladies diarrhéiques pour les enfants de moins de 5 ans. En termes d'assainissement, il serait nécessaire de mettre l'accent sur la gestion des eaux usées, des déchets et la préservation de la biodiversité. .

Objectif 18: L'intensification de l'urbanisation et la promotion des logements décents

Des progrès sont remarquables en termes d'agrandissement des centres urbains mais des efforts importants restent à fournir en termes d'intensification de l'urbanisation/villes secondaires pour désengorger le monde rural et réduire la pression sur le foncier agricole. Ce processus devra s'accompagner par l'application de normes et d'exigences d'urbanisation existantes pour réduire la proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles, des établissements informels ou des logements inadéquats. Il s'agit donc d'un défi majeur dans la mesure où le taux d'urbanisation reste faible au Burundi et que la proportion des ménages ruraux installés dans des villages modernes, avec eau, électricité, routes en bonne état et autres services de première nécessité, reste également encore faible. Des efforts devront également être consentis pour l'aménagement d'espaces de loisirs.

Objectif 19: La protection de l'environnement et le renforcement de la résilience aux changements climatiques

La gestion des mécanismes de résilience aux problèmes de la planète est un défi important dans la mesure où les catastrophes climatiques créent des problèmes de protection pour les plus vulnérables et il est important de mettre en place des mécanismes de coordination des initiatives des différentes parties prenantes intervenant dans la résilience aux changements climatiques et dans la protection de l'environnement. Ce qui implique la coordination des synergies d'interventions et d'actions pour la protection de l'environnement et l'atténuation des changements climatiques et la préservation de la biodiversité. Il s'agit d'un défi d'importance capitale en vue d'une résilience en amont par la protection de l'environnement et des écosystèmes, et en aval par des initiatives de production pro-résilience : agriculture résiliente au changement climatique, reboisement du pays à grande échelle, assainissement pour éradiquer l'explosion des cas de paludisme et autres maladies liées au changement climatique. La promotion de promouvoir des initiatives de

développement de l'économie verte et de l'économie bleue permettront de mettre en œuvre des initiatives durables et profitables.

Objectif 20 : La sauvegarde et la promotion du patrimoine culturel et naturel

La sauvegarde et la valorisation de l'identité culturelle burundaise est capitale pour enracer les dynamiques de développement dans un ensemble de valeurs et de pratiques communes. Cet objectif s'inscrit également dans la volonté de l'Etat de combler le fossé culturel qui se creuse entre population rurale et urbaine. Le patrimoine naturel comprend les sites naturels, les sites historiques, les espaces géographiques naturels (biotopes, lacs, etc.). Le patrimoine culturel comprend le patrimoine immatériel comme la langue kirundi, la musique, les danses et chants traditionnels, les cultes religieux d'antan, les cérémonies culturelles autour du mariage, etc. Le patrimoine culturel comprend aussi le patrimoine culturel matériel tels que l'artisanat utilitaire et d'art comme la poterie et le tressage, les tambours et instruments de musique. Ce patrimoine est d'abord à sauvegarder en tenant compte de ses évolutions et, surtout, à valoriser auprès de la jeunesse en particulier et en capitalisant sur sa dimension touristique par une meilleure capacité et qualité d'accueil. Si la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel sont primordiales, sa dynamisation et promotion est toute aussi importante en soutenant la créativité des artistes qui foisonnent dans le pays. Les industries culturelles comme l'audiovisuel, la littérature, la musique et danses contemporaines, le théâtre, l'humour, la peinture, les festivals et autres sont à renforcer.

Objectif 21 : La mobilisation du partenariat pour le développement et la diaspora

L'ambition du Burundi pays émergent en 2040 et développé en 2060 doit s'accompagner des efforts dans la mobilisation des ressources externes. Des efforts sont à consentir pour renforcer le dialogue et les coopérations diplomatiques, techniques financières pour renforcer l'attractivité des agences de développement et des opérateurs du secteur privé (investisseurs nationaux et étrangers). Il faudra également mettre en place des mécanismes incitatifs pour faciliter les transferts des migrants et amener les Burundais de la diaspora à investir au Burundi.

II.3. Indicateurs clés et cibles à l'horizon 2040 et 2060

- 11. En considérant les 21 objectifs, des indicateurs d'impacts et leurs cibles à l'horizon de 2040 pour un Burundi Pays émergent et pays développé en 2060 pour un Burundi ont été développés.** Les indicateurs et les cibles des objectifs sont présentés par rapport aux cinq (5) piliers de la Vision. Le tableau ci-après présente les objectifs, indicateurs et cibles retenues par pilier à l'horizon de 2040 et 2060.

Tableau 2 : Objectifs, indicateurs et cibles retenues par pilier de la Vision Burundi Pays Emergent en 2040 et Pays Développé 2060

Objectifs	Indicateurs	Précision	Référence ² (2020/22)	Cible 2040	Cible 2060
Pilier 1 : ENGAGEMENT DE L'ETAT					
2. Améliorer les Capacités institutionnelles de l'Etat	Efficacité gouvernementale (0-100)		23,40	65	80
	Capacité statistique (0-100)		57,7	65	95
	Transparence (0-100)		12,5	60	80
	Appareil de sécurité (0-100)		17,00	85	95
3. Renforcer l'engagement politique de l'Etat	Stabilité démocratique (0-100)		30,00	95	99
	Leadership (0-100)		40,00	80	95
	Corruption ³ (0-100)		19	60	80
	Gestion publique (1-100)		25,00	60	80
	Absence de troubles sociaux (1-100)		31,10	75	90
Pilier 2 : EFFICACITE ECONOMIQUE					
4. Développer une agriculture créatrice de richesse et catalyseur de la sécurité alimentaire	Pourcentage du budget alloué à l'agriculture ⁴ (% du budget de l'Etat)		9,4	10	10
	Proportion de la population vivant en sécurité alimentaire (%)		55,6	90	98
5. Augmenter la production	Taux d'accès à l'électricité (%population)		20,5	100	100

² Les valeurs de références sont tirées des informations de l'enquête de l'audit des ministères (avril, 2022) et de la base des données des indicateurs pour le développement dans le monde pour les indicateurs qui n'ont pas de données au niveau national.

³ Transparency International retient uniquement la corruption dans le secteur public : Un score plus proche de 0 correspond à plus de corruption, un score plus proche de 100 à moins de corruption.

⁴ Il s'agit de tout le ministère en charge de l'agriculture.

Objectifs	Indicateurs	Précision	Référence ² (2020/22)	Cible 2040	Cible 2060
et améliorer l'accès à l'énergie	Ménages connectés au réseau national d'électricité en milieu rural (%population rurale)		9,1	80	95
	Part des énergies renouvelables dans le mix de production électrique (% production totale d'électricité)		56,17	80	95
6. Améliorer les infrastructures de logistique et l'accessibilité de toutes les zones.	Proportion du réseau routier praticable en toute saison (bitumé + classé) (%) / Linéaires de routes construites et en très bon état (en km)		63,4	90	95
	Linéaire en km de rue pavées ou revêtues en zone urbaine (%)		46,6	95	99
	Score de la Qualité du milieu rural ⁵ et donc de l'agriculture : (0-100)		41,40	80	95
	Score de la qualité des Infrastructures (0-100)		15,20	75	95
7. Assainir et stabiliser le cadre macro-économique	Taux de croissance du PIB réel (%)		4,6	12	4
	Taux d'inflation annuel moyen (en %)		8,3	4	3
	Taux d'investissement – FBCF (public et privé) - en % du PIB		21,8	30	30
	Déficit budgétaire (%PIB)		11,2	< 3	< 3
	Flux nets d'IDE entrants (en \$ US)/ (% PIB)		0,21	15	10
	Réserves de Changes (en mois d'importations)		0,89	> 4,5	> 4,5
	Réserves de Changes (% dette extérieure)		19,25	25	30
Exportations de biens et services (% PIB)		6,1	30	50	

⁵ Les données sont tirées de Ibrahim Index of African Governance (IIAG), 2020 (score de 2019).

Objectifs	Indicateurs	Précision	Référence ² (2020/22)	Cible 2040	Cible 2060
	Score CPIA de la qualité de management budgétaire et financière (1-6)		2,5	3,50	4,5
	Score CPIA du commerce extérieur (1-6)		4,00	4,5	5,5
8. Développer le secteur industriel et sa compétitivité	Contribution de la valeur ajoutée du secteur industriel % PIB		17,1%	25	35
	Contribution sectorielle des produits manufacturiers (% PIB)		9,36	15	20
	Part des exportations de haute technologie (% exportations de produits manufacturiers)		0,17	5	10
9. Développer le secteur des Services financiers et des NTIC	Population de niveau d'éducation secondaire et plus ayant un compte auprès d'une institution financière ou d'un fournisseur de services d'argent mobile (% population de 15 ans et plus)		28,95	98	99
	Population parmi les 40 % des plus pauvres ayant un compte dans une institution financière ou auprès d'un fournisseur de services d'argent mobile, (% de la population âgée de 15 ans et plus)/		1,34	75	95
	Crédit intérieur au secteur privé (% du PIB)		22,39	50	75
	Capitalisation boursière en % du PIB		0	5	10
	Taux d'abonnement au téléphone mobile (%population)		64,27	75	85
	Taux de pénétration/Population utilisant l'internet (% population)		21,3	90	95
10. Renforcer le secteur des services	Contribution du secteur des services dans la Valeur ajoutée (%PIB)		45,21	50	55
	Contribution du secteur du tourisme dans la Valeur ajoutée (%PIB)		1,57	10	15
	Contribution des services financiers et d'assurance services (% des exportations des services)		6,41	10	15

Objectifs	Indicateurs	Précision	Référence ² (2020/22)	Cible 2040	Cible 2060	
	Index de performance logistique : Compétence et qualité des services logistiques (1-5)		2,33	2,5	4,5	
11. Réduire progressivement la dépendance vis-à-vis de l'aide	Recettes intérieures (fiscales et non fiscales) en % du PIB		15,80	25	35	
	Revenus fiscaux (% PIB)		13,6	15	20	
	Score CPIA de l'efficacité en mobilisation des ressources (1-6)		3,0	3,50	4,5	
	Epargne nationale brute en % du PIB		5,50	24	30	
	Score CPIA du secteur financier (1-6)		2,50	3,00	4,5	
Pilier 3 : EQUITE SOCIALE						
12. Améliorer l'accès à des soins de santé de base pour tous	Prévalence du retard de croissance, taille pour l'âge (% d'enfants de moins de 5 ans)		55,8	15	5	
	Taux (en %) de couverture en Consultation Périnatale (CPN)		89,9	100	100	
	Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances)		334	Moins de 70	Moins de 50	
	Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)		47	15	10	
	Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000 naissances vivantes)		78	25	15	
	Taux de fécondité chez les adolescentes (naissances pour 1,000 filles de 15-19 ans)		53,91	15	10	
	Prévalence (en %) du VIH SIDA dans la population total 15-49 ans	Total		1	0,2	0,1
		hommes		0.71	0,3	0,2
		femmes		1.13	0,3	0,2
	Incidence de la malaria (pour 1,000 population à risque)		250,27	50	20	
Incidence de la tuberculose (per 100,000 people)		103,00	25	10		

Objectifs	Indicateurs	Précision	Référence ² (2020/22)	Cible 2040	Cible 2060
13. Développer des services hospitaliers de pointe	Nombre de centres hospitaliers offrant les soins de santé de pointe (et dotés d'équipements de pointes et de spécialistes internationalement reconnus)	Publics	1	6	6
		Privés	1	2	4
	Nombre de Laboratoires de références capables d'effectuer des analyses de pointes ⁶		0	1	2
	Nombre d'hôpitaux nationaux disposant de scanners en état de fonctionnement		3	10	12
14. Développer une éducation de base de qualité et inclusive	Taux brut de scolarisation au pré-primaire (%)		26	80	95
	Taux brut de scolarisation au cycle fondamental/primaire (%)	total	119	100	100
		Garçons	113	100	100
		Filles	118	100	100
	Taux de transition de l'école fondamentale au secondaire (% de ceux qui finissent le fondamental et entre au secondaire)		62,8	75	95
	Taux d'achèvement au cycle fondamental (Nombre de sorties en 9ème/ Nombre d'entrée en 1ère 9 ans plus tôt) (%)		48,2	95	99
	Taux d'achèvement du cycle 4 du fondamental 7-9 ^{ème} (%)		27	95	99
Nombre d'enfants par classe (public) du cycle fondamental		72	40	40	

⁶ Tels que le séquençage des génomes et autres examens approfondis sur diverses pathologies.

Objectifs	Indicateurs	Précision	Référence ² (2020/22)	Cible 2040	Cible 2060
15. Mettre en place une formation professionnelle post-fondamentale adaptée aux besoins de l'émergence ⁷	Proportion d'élèves du post-fondamental inscrits dans des Ecoles d'Enseignement Techniques et Professionnels (% de l'ensemble des Effectifs du post-fondamental)		25,1	50	50
16. Développer un enseignement supérieur compétitif et contribuant au développement du Burundi.	Proportion des étudiants du cycle universitaire suivant une formation en Sciences, Technologies, Engineering et Mathématiques (STEM) par rapport à l'ensemble des effectifs (%).		32	55	57
	Dépenses intérieures brutes en recherche et développement (en % du PIB)		0,21	2	3
17. Assurer la protection sociale pour tous	Incidence des prestations des programmes de protection sociale et de travail au quintile le plus pauvre (%)		45,4	55	75
	Couverture des programmes de la protection sociale et de l'emploi (%) (c'est-à-dire tous les programmes de protection sociale en termes de revenus)		-	60	85
	Score CPIA de la cotation de la protection sociale (1-6)		3,0	3,5	4,5
18. Améliorer l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement	Taux d'accès à l'eau potable (% population) moins de 500 mètres	Urbain	85	95	99
		Rural	60	80	95
	Ménages utilisant des latrines améliorées non partagées (% du total des ménages)		28	90	100
	% des Ménages disposant d'une source d'eau améliorée dans leurs logements ou dans les cours de leur d'habitation (accès à des services d'eau potable gérés en toute sécurité)	Urbain	85	95	99
		Rural :	30	80	95

⁷ Il s'agira d'assurer une formation professionnelle en maximisant les chances pour l'entrepreneuriat, le salariat ou l'auto-emploi

Objectifs	Indicateurs	Précision	Référence ² (2020/22)	Cible 2040	Cible 2060
19. Intensifier l'urbanisation et promouvoir les Logements décents	Population vivant en milieu urbain (%population)		14	40	60
	Proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles, des établissements informels ou des logements inadéquats (% Population urbaine)		47,70	25	10
	Proportion des ménages ruraux installés dans des villages modernes avec eau, électricité, route en bonne état et autres services de première nécessité (% population rurale)		3,09	50	75
	Personnes ayant des installations de base pour se laver les mains, y compris de l'eau et du savon, en milieu rural (% de la population rurale)		4,10	100	100
	Proportion du nombre de villages aménagés en zone rurale (viabilisation, assainissement, eau, électricité et route) en %population urbaine		62,15	75	85
Pilier 4 : ECOLOGIE ET PATRIMOINES DURABLES					
20. Protéger l'environnement et renforcer la résilience au changement climatique	Ratio reboisement sur déboisement (%)		50	100	100
	Taux de la couverture forestière (%)		9,9	10	10
	Villes de 100 000 habitants ayant au moins une station d'épuration des eaux (%)		20	100	100
	Superficie (en ha) déjà protégée (protection juridique) par rapport à la superficie nationale nécessitant la protection (% de la superficie totale du territoire)		5,18	100	100
21. Sauvegarder et promouvoir le patrimoine culturel et naturel	Taux de réussite à l'examen de Kirundi à l'école fondamentale		-	75%	75%
	Nombre des Inscriptions aux patrimoines universels de l'UNESCO (matériel et immatériel)		1	5	10
	% de sites culturels, historiques ou naturels classés faisant l'objet de plus de 10 000 visites touristiques par an		15	60	80

Objectifs	Indicateurs	Précision	Référence ² (2020/22)	Cible 2040	Cible 2060
	Nombre de touristes étrangers par an (en millions)		0,55	3	6
	% des Hotels classés suivant la nomenclature EAC		7	100	100
	Nombre d'artistiques enregistrées à l'OBDA		231	4 000	10 000
PILIER 5 : PARTENARIAT FRUCTUEUX					
22. Mobiliser le partenariat pour le développement et la diaspora	Dons (%PIB)		20	15	0
	CPIA sur la gestion de la dette (1-6) ⁸		2,5	3,5	5
	PPP (% investissement public)		-	10	15
	Score APD ⁹ nette reçue (0-100)		67,8	71,9	80
	Transfert des migrants (diaspora) en %PIB		1,6	5	10

⁸ La politique de la dette évalue si la stratégie de gestion de la dette est propice à minimiser les risques budgétaires et à assurer la viabilité de la dette à long terme.

⁹ L'aide publique au développement (APD) nette désigne les décaissements de prêts consentis à des taux concessionnels (hors remboursement de capital) et les subventions des agences membres du Comité d'aide au développement (CAD), des institutions multilatérales et des pays non membres du CAD pour promouvoir le développement économique et le bien-être dans les pays et territoires figurant sur la liste du CAD des bénéficiaires d'APD.

III. POTENTIALITES, OPPORTUNITES ET PRINCIPES DIRECTEURS POUR L'EMERGENCE

III.1. Potentialités

12. **Pour accélérer la marche vers son émergence, le Burundi aura à exploiter ses potentialités et les opportunités à sa portée afin d'impulser la dynamique de la transformation structurelle et d'une croissance économique soutenue.** En termes de potentialités, le Burundi devra valoriser ses atouts qui sont :

- 1) Une population jeune ;
- 2) Des sources d'énergie non encore exploitées (cours d'eau, soleil, vent, etc.) ;
- 3) Une production agricole non transformée ;
- 4) Des ressources minières abondantes non encore exploitées ;
- 5) Un patrimoine culturel, historique et naturel très riche et non mis en valeur.

III.2. Opportunités

13. **Au niveau des opportunités, le Burundi pourra profiter des avancées et des grands chantiers du domaine de l'intégration régionale et sous régionale d'une part, et de la collaboration avec ses PAD d'autre part.** Ainsi, les principales opportunités pour l'émergence du Burundi sont :

- 1) Le programme ambitieux d'infrastructures sous-régionales pour les corridors Centre et Nord qui pourra desservir et désenclaver le Burundi ;
- 2) Les avancées en matière d'intégration régionale et continentale (ZLECAf) ;
- 3) L'entrée de la République démocratique du Congo (RDC) dans la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) ;
- 4) La reprise de la Coopération Internationale et la volonté manifeste des PAD ;
- 5) La reprise de la conjoncture mondiale post-Covid.

III.3. Principes directeurs

14. **Pour changer la tendance des indicateurs macroéconomiques et socio-économiques, et mettre le Burundi sur la trajectoire de l'émergence, le Gouvernement du Burundi prendra le lead et mobilisera toutes les parties prenantes du secteur public, secteur privé, société civile et les PAD pour s'aligner à cette vision.** Sa mise en œuvre sera guidée par les principes directeurs suivants :

- 1) Une planification et une coordination forte de l'action publique ;
- 2) Une redevabilité de tous les acteurs ;
- 3) Une priorisation des programmes transformationnels ;
- 4) Un développement du Partenariat Public Privé (PPP) ;
- 5) Un approfondissement de l'intégration régionale ;
- 6) Une Gestion efficiente, transparente et rigoureuse des finances publiques ;
- 7) Une stabilité du cadre macroéconomique.
- 8) Des décisions basées sur des évidences et des statistiques fiables,
- 9) Des décisions politiques respectant le principe de la subsidiarité ;
- 10) Une égalité des chances pour tous face aux opportunités de développement ;

- 11) Une Coopération internationale alignée épousant les priorités nationales ;
- 12) Une prise en compte des enjeux mondiaux du moment dans l'élaboration des politiques et stratégies

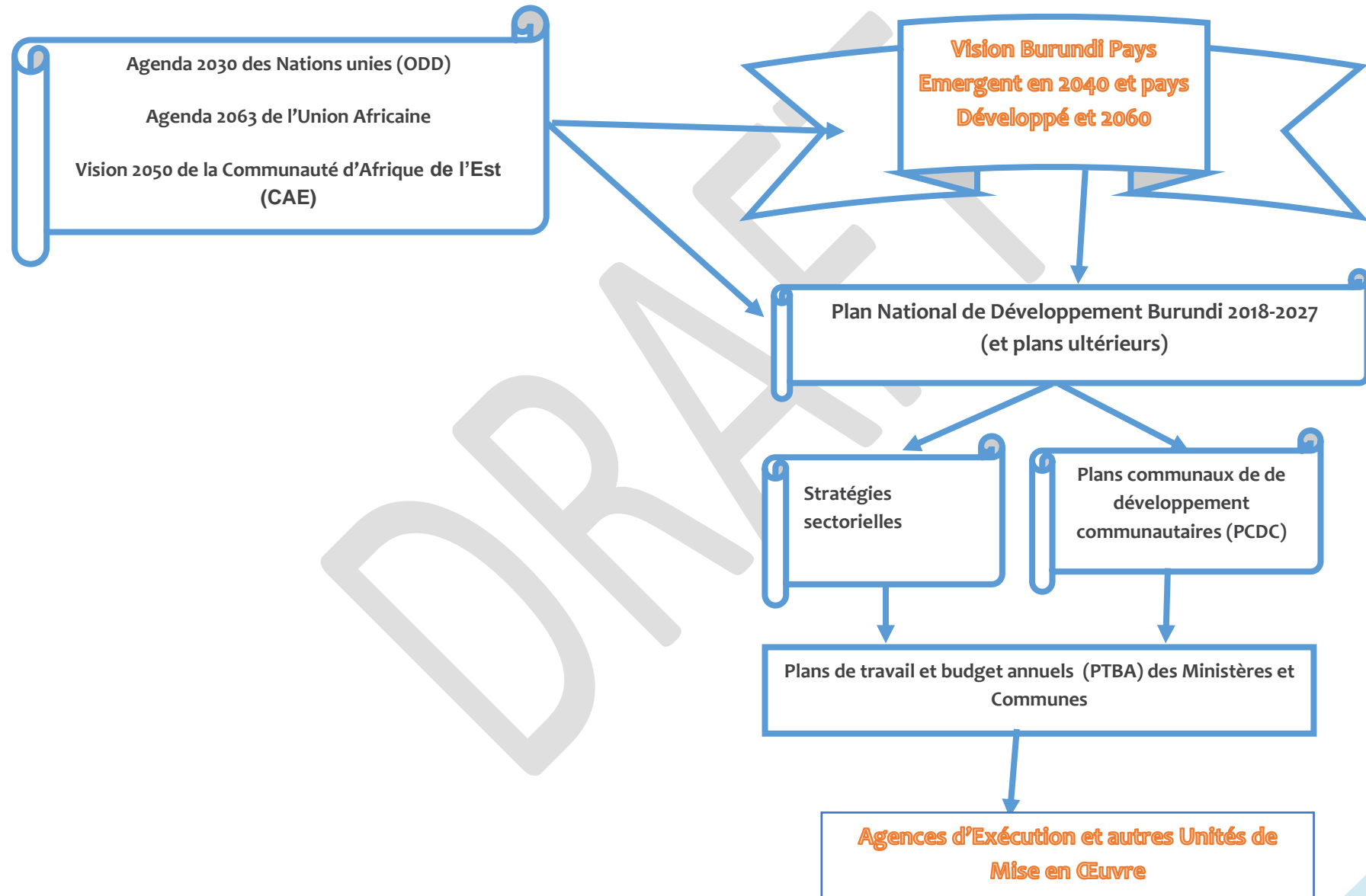
IV. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION

IV.1. Cadre de mise en œuvre

15. **La mise œuvre de cette vision s'inspirera des cadres de planification aux niveaux mondial, continental et régional d'une part, et des documents de planification aux niveaux national, sectoriel et local/communal.** Au niveau opérationnel, la mise en œuvre des priorités de l'Agenda 2030 des Nations unies, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine de la Vision de la Communauté d'Afrique de l'Est, du plan national de développement Burundi 2018-2027, des stratégies sectorielles et des plans communaux de développement communautaires (PCDC). Ces documents de planification seront déclinés en des plans de travail et budget annuel (PTBA) au niveau des ministères et autres institutions de l'Etat, et au niveau des communes et ce, dans une logique de budgets-programmes. Ce cadre aura également un mécanisme de suivi-évaluation à tous les niveaux. La figure ci-après présente le cadre de mise en œuvre de la vision jusqu'au suivi-évaluation

DRAFT

Figure 3 : Cadre de mise en œuvre de la vision Burundi pays émergent en 2040 et Pays développé en 2060



IV.2. Dispositif institutionnel de suivi-évaluation

17. **Le Cadre de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la Vision Burundi Pays Emergent en 2040 et pays développé en 2060 sera bâti sur des dispositifs existants mais avec améliorations préalables.** Les textes mettant en place le cadre institutionnel pour le suivi-évaluation du PND Burundi 2018-2027 devront être actualisés notamment en ce qui concerne l'étendue de la mission et la composition pour tenir compte de la nouvelle donne du Burundi, Pays émergent en 2040 et Pays développé en 2060. Ce cadre institutionnel est constitué de deux organes : (1) le Comité National de Pilotage et de Coordination des Politiques et Programmes de Développement, (2) le Secrétariat Technique (Comité Technique de Suivi) qui travaillera avec les différents Ministères et les structures techniques opérationnelles de mise en œuvre et de suivi-évaluation sectoriel et local. **Le Comité National de Pilotage et de Coordination des Politiques et Programmes de Développement sera présidé par le Premier Ministre. Le Secrétariat Technique sera présidé par le Directeur Général de la Planification du Ministère des finances, du budget et planification économique (MFBPE).**
18. **Le dispositif de suivi-évaluation de la Vision pour l'émergence du Burundi et de leurs indicateurs associés sera effectué à travers les 2 organes institutionnels évoqués précédemment et à quatre niveaux :** stratégique, central, sectoriel et local à l'image de celui du PND Burundi 2018-2027.
- 1) **Au niveau stratégique,** la Présidence de la République et la Primature joueront un rôle majeur pour le suivi des performances réalisées pour que le Burundi soit un pays émergent en 2040 et un pays développé en 2060. L'Assemblée Nationale et la cours des comptes ne vont intervenir que quand le Plan d'émergence en 2040 et de développement en 2060 du Burundi sera développé et mis en œuvre.
 - 2) **Au niveau Central,** le Ministère en charge de la Planification, en collaboration avec l'Institut national de la statistique du Burundi (INSBU) assurera le rôle de coordination du suivi technique des progrès réalisés dans le processus de transformation économique du Burundi.
 - 3) **Au niveau sectoriel,** les directions ou les services en charge de la Planification et du Suivi-Evaluation au sein de chaque Ministère sectoriel joueront le rôle de suivi-évaluation pour renseigner les progrès réalisés par les projets et programmes mis en œuvre pour faire évoluer les dimensions/critères d'émergence et leurs indicateurs associés de leur ressort.
 - 4) **Au niveau local,** la Direction Générale du Développement Communautaire et de la Décentralisation, appuyé par les Antennes Provinciales du Plan, assurera le suivi local des progrès réalisés dans le processus de transformation économique des provinces et des communes à travers les Plans Communaux de Développement communautaire (PCDC).